

# La fête du Serment civique prêté à Lausanne le 17 août 1798

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23678>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lequel a esté aussy prié de comparaistre avec Mons<sup>r</sup> le Con<sup>r</sup> Esaïe Gerbez à la citation donnée au dit Davel par mandat Ballival à luy signifié Et c'est au cas qu'il ne veuille remettre les droits et papiers qu'il a encore entre mains appartenant à la Commune.

Le Sieur Justicier Henry Gerbez a esté Eleu et installé à charge de secrétaire de présente commune à la place du dit sieur Davel. Diéu luy fasse la grace de s'en bien acquitter au bien et avantage d'icelle.

Le Conseiller et notaire soussigné atteste que ce qui est inscrit cy dessus est conforme à l'yntention de Mess. Du Conseil et Rière Conseil En foy l'atteste,

(Signé) J. MERCANTON, Conseiller.

---

## LA FÊTE DU SERMENT CIVIQUE

prêté à Lausanne le 17 août 1798.

---

Le 11 juillet 1798, les Conseils de la République helvétique décidèrent que tous les citoyens suisses prêteraient le serment de fidélité au nouveau régime que la France venait d'introduire par la force dans notre pays. Cette décision, qui provoqua dans la Suisse centrale l'insurrection aussi célèbre que malheureuse du Nidwald, donna lieu, au contraire, dans le Pays de Vaud à des manifestations politiques qui attestèrent la joie que l'on y ressentait généralement, à ce moment-là, d'avoir secoué le joug de l'ancien régime. La *Revue historique vaudoise* a déjà publié le récit de cette fête dans plusieurs localités du canton. M. G.-A. Bridel veut bien nous communiquer un compte-rendu anonyme et malheureusement, peut-être incomplet de cette fête telle qu'elle se déroula à Lausanne le 17 août au milieu de pompeuses cérémonies imitées un peu des habitudes françaises de l'époque. Quant au discours prononcé par le Préfet national, Henri Polier, avant la prestation du serment civique à Montbenon, il a été publié par le *Conteur Vaudois*, le 31 octobre 1908.

Voici maintenant le récit en question dont l'original se trouve au Musée du Vieux Lausanne.

La fête du 17 Aoust 1798 pour la prestation du serment Civique à Lausanne, favorisée d'un ciel serein, a été des plus brillante. Le 16 au soir elle fut annoncée par une décharge de quelques coups de canon, tirés avec deux pièces de 12 prises à Berne par les Vaudois qui les ont amenés ici avec deux obusiers qu'ils y ont aussi pris et l'ont déposé volontairement dans notre Arsenal, ces deux pièces de canon étaient en batterie au bas de Montbenon sur la nouvelle promenade et quelques pièces de 4 étaient en batterie sur Chauderon.

A 7 h. du matin, et à midi des salves de 7 coups de canon ont commencé la cérémonie, à deux heures chacun s'est rendu dans la cathédrale. Le doyen Chavannes a commencé par invoquer l'Être suprême, dans son discours, il a ensuite appliqué à la circonstance les paroles d'Essaïe, ch. 65, versets 16, 17, 18 - 19 en ces mots :

16. Celui qui se bénira sur la terre, se bénira par le Dieu de vérité, et celui qui jurera sur la terre, jurera par le Dieu de Vérité, car les Angoisses précédentes seront oubliées et mêmes elles seront cachées de mes yeux.

17. Car voici, je m'en vais créer de nouveaux Cieux et une nouvelle terre et on ne se souviendra plus des choses précédentes et elles ne reviendront plus au cœur.

18. Mais plutôt vous vous réjouirez et vous vous égaierez à toujours en ce que je m'en vais créer. Car voici, je m'en vais créer Jérusalem pour n'être que joie et son peuple pour n'être qu'allégresse.

19. Je m'égaierai donc sur Jérusalem, et je me réjouirai sur mon peuple, et on n'y entendra plus aucune voix de crierie.

Au commencement de l'action on a chanté les V. 6, 7 du Ps. 97 y compris la fin.

Après cet acte religieux, le cortège s'est formé dans l'ordre suivant : deux grands Drapeaux aux couleurs nationales ; le préfet<sup>1</sup>, les administrateurs<sup>2</sup>, le lieutenant du préfet, les juges du Canton<sup>3</sup>, les juges de district, les suppléants de ces derniers, les agents<sup>4</sup> et leurs aides, les commis des divers bureaux, les Pasteurs, l'académie et les régents de la commune, un Corps de musique instrumentale, un Cœur (*sic*) de jeunes citoyens, un de jeunes citoyennes, 60 mères avec leurs jeunes filles, 60 pères de famille avec leurs jeunes garçons, enfin les citoyens de tout âge. Ce cortège a été précédé et suivi par des dragons des Gardes nationales, et au son de toutes les cloches des Eglises de la Cité et de Saint-François, et de la musique, s'est rendu sur la place de Montbenon, en passant sous des arcs de triomphe, et sous des guirlandes de fleurs et de verdure, dont les propriétaires de chaque maison avaient eu soin de garnir les rues. Arrivés sur la place, le canon s'est fait entendre et le cortège est allé prendre place dans un grand cirque bâti avec beaucoup d'appareil. L'arbre de la liberté s'élevait derrière, deux grands escaliers conduisaient sur les places élevées et sur les différentes tribunes, où toutes les autorités, les pasteurs, l'Académie, et les bureaux allèrent s'asseoir : savoir le Préfet au centre, les tribunaux de Canton et de District, à la droite ; les pasteurs, l'Académie derrière eux les suppléants, les agents, leurs aides, les Bureaux à la gauche ;

<sup>1</sup> Le Préfet national représentait dans le canton le Directoire exécutif de la République helvétique.

<sup>2</sup> Les membres de la Chambre administrative, laquelle, de concert avec le Préfet veillait à l'observation des lois et dirigeait l'administration cantonale. Elle se composait à ce moment-là des citoyens Béat-Ferd. Testuz, Henri Monod, Isaac-Louis Auberjonois, Alex.-Fr.-Vincent Perdonnet et Jean-Pierre-Elie Bergier.

<sup>3</sup> Les membres du Tribunal du Canton.

<sup>4</sup> Les agents nationaux étaient les représentants du gouvernement central dans les communes. Les grandes communes comme Lausanne, avaient un agent pour chaque grand quartier.

Au-dessous sur deux estrades, à droite et à gauche de la grande porte du cirque, étaient les cœurs et les musiciens. Au plein-pied étaient en rond les sièges des pères, des mères et de leurs enfants. Plus loin l'autel de la Patrie sur lequel était planté le faisceau, la hache surmontée d'un chapeau et aux quatre coins étaient quatre drapeaux vert et blanc <sup>1</sup> ; ensuite un long enclos de barrières, dans lequel les gardes nationales exécutèrent des évolutions pendant trois quarts d'heure, et vinrent après se mettre en bataille devant le Cirque. Alors on ouvrit les barrières et tous les citoyens actifs s'approchèrent, de nombreuses décharges d'artillerie se firent entendre, et le préfet lut un discours et annula au nom de la patrie le serment prêté au ci-devant gouvernement, celui exigé par les Bernois le 10 janvier, et intima le Serment Civique qui fut prêté avec enthousiasme par les autorités, le Clergé, la Garde nationale, et tous les assistants.

Le tout commença par l'Himne à l'Être suprême ; ensuite, avant et après le serment, on exécuta des chants patriotiques composés pour la fête ; Toute la cérémonie achevée, on se sépara au son de la musique, et chacun se livra à la joye ; Les musiciens se séparèrent en bandes en divers endroits de la place, les citoyens se mirent à danser en plein air ; Le préfet lui-même et les autres autorités ne dédaignèrent pas de se mélanger à ces jeux innocens. Ce n'étaient point les magistrats deci-devant obligés par les préjugés de l'ancien ordre de choses à tenir le peuple à une honnête distance, mais c'étaient les magistrats choisis par le peuple qui peuvent vivre en intimité avec le peuple et qui sont sûrs d'être respectés de chacun, sans être réduits à se faire redouter de tous. On voulut lancer un ballon qui ne put s'élancer à cause

<sup>1</sup> On remarquera avec une certaine surprise l'apparition dès 1798 du drapeau vert et blanc qui ne devint cependant le drapeau vaudois qu'en 1803.

d'un léger vent du nord qui se leva sur le soir ; la même cause empêcha qu'on ne pût illuminer la place comme on en avait le dessein, mais la lune y suppléa et d'ailleurs la ville fut illuminée ; Ce ballon a été lancé le dimanche suivant à 5 heures, il s'est élevé très haut du côté du Jorat. On fit aussi partir un grand nombre de fusées et d'autres feux d'artifices. Environ les dix heures du soir on était encore occupé à ces divertissements lorsque, tout à coup, la cloche du feu s'est fait entendre, c'était les paroissiens de Pully qui dans le trouble de leur joie avaient laissé un incendie éclater dans leur maison Communale, dont ils avaient voulu illuminer le clocher qui n'est qu'en bois, mais chacun s'est empressé à y porter du secours et bientôt les flammes ont été apaisées. D'après le récit fort succinct de cette fête on ne peut s'en former qu'une bien petite idée...

---

## HENRI DRUEY ET E.-HENRI GAULLIEUR

---

La *Revue historique vaudoise* a publié, en 1920, de nombreuses lettres échangées entre Druey et Gaullieur au sujet du *Nouvelliste Vaudois*.

Nous disions, dans le n° 12 de décembre 1920 (p. 366) que, pour vive qu'elle ait été, la polémique entre Henri Druey et Eusèbe-Henri-Alban Gaullieur (né à Auvernier le 21 janvier 1808, mort à Genève le 29 avril 1859), au sujet du *Nouvelliste Vaudois*, n'avait laissé de ressentiment ni chez l'un ni chez l'autre de ces deux hommes, et que, devenu conseiller fédéral, Henri Druey fit nommer Gaullieur, le 2 mars 1855, professeur à l'École Polytechnique fédérale.

Nous devons encore à l'intérêt éclairé et effectif que M. Jean Yersin, ancien conseiller national, à Pont-Farbel sur Gland, porte aux choses du passé, la communication de